

LE MARDI 29 AVRIL 2008

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE
LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC**

**SUJET: REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE DES
CIRCONSCRIPTIONS DE PRÉVOST ET DE BERTRAND**

Nous voulons d'abord vous souhaiter la bienvenue à Saint-Jérôme. La consultation que la Commission de la représentation électorale du Québec effectue présentement nous apparaît comme un exercice important et essentiel pour la bonne santé de notre démocratie. Voilà pourquoi nous déposons un mémoire aujourd'hui afin de faire connaître notre point de vue sur un projet de redécoupage électoral des circonscriptions de Prévost et de Bertrand.

Précisons d'abord que nous aimerions que la carte électorale du comté de Prévost ne soit pas modifiée car elle correspond à un territoire où les citoyens partagent un sentiment d'appartenance et une communauté de services à caractère socio-économique. Nous sommes toutefois conscients que les régions de Lanaudière et des Laurentides ont connu une croissance significative de leur population depuis la dernière refonte de la carte électorale qui date de 2001.

Lors du dernier scrutin québécois en mars 2007, le comté de Prévost comptait 57 068 électeurs ce qui le situe au dessus de la balise numérique fixée par la loi électorale. Le nombre d'électeurs va continuer à croître d'une façon exponentielle dans cette circonscription et dans d'autres circonscriptions d'une région en pleine expansion. Ce contexte de développement nous amène à vous déposer une proposition qui vise à corriger le tir non seulement à court terme mais pour plusieurs années à venir.

Nous sommes d'avis que la municipalité de Prévost ne doit pas se retrouver dans la circonscription de Bertrand. Notre proposition concerne la mise en place d'une nouvelle circonscription qui comprendrait les municipalités de Prévost, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie, Saint-Colomban en plus d'une autre partie du comté actuel de Prévost qui correspond au territoire du Bellefeuille rural.. Ce nouveau comté pourrait porter le nom de « Prévost ».

En ce qui a trait à l'autre portion actuelle du comté de Prévost correspondant au territoire géographique de la ville de Saint-Jérôme, nous souhaitons que ce secteur soit considéré comme une circonscription à part entière qui pourrait être identifiée sous le nom de « Saint-Jérôme ». Nous suggérons aussi que la circonscription de Bertrand conserve ses localités situées dans la région de Saint-Donat.

Notre proposition s'appuie sur les facteurs suivants à savoir la densité de la population et son taux relatif de croissance, le sentiment d'appartenance, la façon dont la vie est organisée sur le territoire et la présence de pôles régionaux ou de communautés d'intérêt économique.

DENSITÉ DE POPULATION ET TAUX RELATIF DE CROISSANCE

La région du grand Saint-Jérôme est en pleine croissance et il nous apparaît évident que le nombre d'électeurs va augmenter durant les prochaines années. Le nombre d'électeurs va croître dans chacune des localités suivantes : Sainte-Sophie, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Prévost et Saint-Jérôme.

Même si la municipalité de Prévost était rattachée à un autre comté (la circonscription de Bertrand par exemple selon la proposition de la Commission de la représentation électorale), Saint-Jérôme deviendra rapidement trop peuplée en terme d'électeurs pour respecter les règles contenues dans la loi électorale.

SENTIMENT D'APPARTENANCE

Les citoyens des localités de Saint-Colomban, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost sont habitués de se rendre à Saint-Jérôme que ce soit pour leur travail, leurs réseaux d'amis, leur magasinage et pour leurs affaires personnelles. Il existe des affinités naturelles entre ces municipalités qui gravitent tous autour de la MRC Rivière du Nord. Le sentiment d'appartenance y est omniprésent.

LA FAÇON DONT LA VIE EST ORGANISÉE SUR LE TERRITOIRE ET LA PRÉSENCE DE PÔLES RÉGIONAUX OU D'INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

La façon dont la vie est organisée sur le territoire de la grande région jérômienne fait en sorte que les citoyens des villes environnantes convergent vers Saint-Jérôme dans leur quotidien. Si on prend l'exemple de la municipalité de Prévost, on peut constater que les liens administratifs gouvernementaux et socio-économiques de cette localité sont situés du côté de Saint-Jérôme. Prévost fait partie du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord tout en étant desservie par la Cour municipale de Saint-Jérôme et par le Centre local de développement de la Rivière-du-Nord.

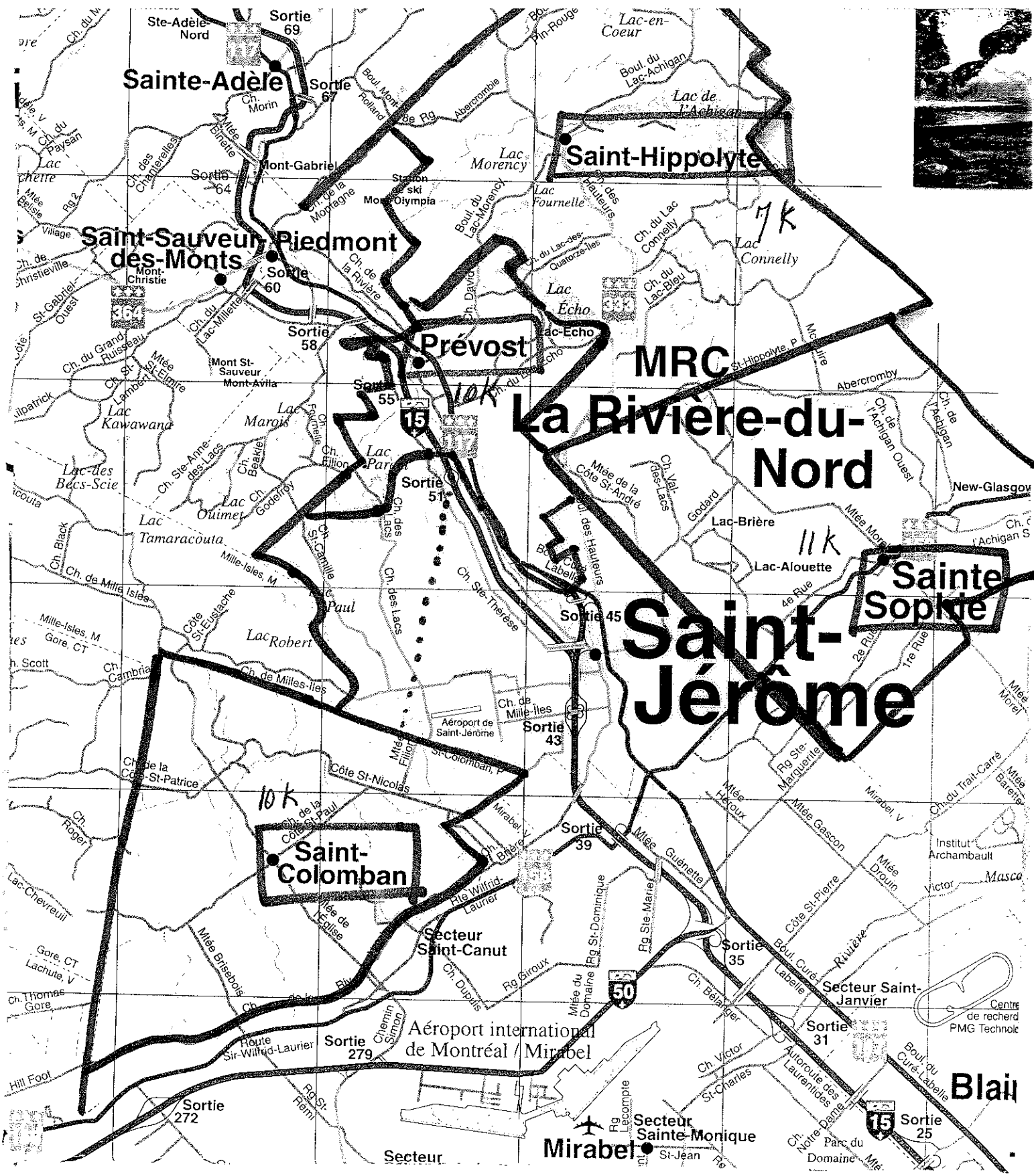
Nous avons consulté M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand au sujet des changements proposés à la carte électorale de la circonscription qu'il représente à Québec. Cet élu partage le même type d'inquiétudes au sujet d'une perte éventuelle de localités telles que Saint-Donat ou Notre-Dame-de-la-Merci, deux municipalités qui se retrouveraient dans un autre comté que Bertrand. Les gens de ces localités ont des liens étroits avec le pôle de Sainte-Agathe. La même situation se vérifie pour les gens de Prévost qui font affaire naturellement avec le pôle de Saint-Jérôme.

Nous pensons que nos suggestions permettraient de créer un lien étroit entre la réalité du territoire à représenter et la capacité des élus à pouvoir assumer leur fonction. Notre proposition n'est évidemment pas coulée dans le ciment mais nos réflexions ont vraiment été axées sur ce souci de trouver des solutions à moyen terme afin d'éviter que le comté actuel de Prévost ne se retrouve à nouveau en situation « d'exception »

Nous vous remercions de nous avoir reçu dans le cadre de ces audiences publiques.

Lucie Papineau,
Présidente de l'Association du Parti Québécois de la
circonscription de Prévost

Gilles Robert,
Candidat du Parti Québécois de la circonscription
de Prévost



42K

38K habitants
 + 14K. Ste Anne
 (Laurent)